Image not found or type unknown

mur de séparation en mitoyenneté

Par **vulcain3107**, le **24/01/2013** à **17:36**

Quand j'ai acheté ma maison, je n'ai pas fait attention à une close notariale qui spécifiait que la mur de séparation des 2 propriétés était la propriété de mon voisin.
C'était un arrangement avec l'ancien propriétaire.
Ce mur est construit sur mon terrain.
Mon voisin peut-il m'interdire de modifier celui-ci?
Merci de votre réponse.

Par **HOODIA**, le **24/01/2013** à **21:58**

SI le mur est construit sur votre terrain,comment peut il appartenir à votre voisin?
Vous voulez dire que le mur mitoyen appartient à votre voisin?

Par **janus2fr**, le **24/01/2013** à **23:08**

Bonsoir,
Effectivement, la situation est étonnante !
Ce mur est la propriété du voisin mais construit sur votre terrain !
Le droit de propriété étant imprescriptible, vous pouvez exiger la destruction de ce mur qui empiète chez vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés